

INSCRIPTIONS ETE 2017
(Retour du 29 Mai au 16 Juin 2016)

*Pas d'accueil de loisirs
le vendredi 14 juillet*

Nom prénom de l'enfant :

Dernière classe fréquentée : Tél

Accueil de loisirs : cocher pour chaque présence de votre enfant Inscrire les heures d'arrivées et de départs. Selon les effectifs, les horaires d'accueils périscolaires pourront être modifiés																										
Semaines	Lundi					Mardi					Mercredi					Jeudi					Vendredi					
	7h15 8h45	Matin	Midi	AM	17h15 18h45	7h15 8h45	Matin	Midi	AM	17h15 18h45	7h15 8h45	Matin	Midi	AM	17h15 18h45	7h15 8h45	Matin	Midi	AM	17h15 18h45	7h15 8h45	Matin	Midi	AM	17h15 18h45	
10 au 14/07																					Férié					
17 au 21/07																										
24 au 28/07																										
<i>A la fermeture du site de Morey-Saint-Denis au 28/07 : possibilité d'inscription sur le site de Gevrey-Chambertin</i>																										
31/07 au 04/08																										
07 au 11/08																										
14 au 18/08	(*)																									
(*) attention l'accueil sur la journée du 14 Août sera maintenu ou non en fonction du nombre d'inscrits																										
21 au 25/08																										
28/08 au 01/09																										

Veillées : cocher pour chaque présence de votre enfant			
Dates	Thèmes	Périscolaire	Soirée
20/07	Soirée enfants / schtroumpfs	<input type="checkbox"/> 17h15 à 18h15	<input type="checkbox"/> 18h15 à 21h15
28/07	Pot convivial avec les parents expo photo	<input type="checkbox"/> 17h15 à 18h15	<input type="checkbox"/> 18h15 à 19h45

Atelier : cocher pour chaque présence de votre enfant et penser à préciser s'il doit être inscrit en ALSH s'il est en liste d'attente						
Semaine	Jours	Horaires	Thème	Classes	Inscription	
					Atelier	ALSH si liste d'attente
24 au 28/07	tous	9h-12h	Atelier Brico'mousse	PS-MS-GS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Une majoration de 30% est appliquée pour les enfants résidant hors de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges

 Retenue en cas d'annulation :

- ✓ pour les semaines du 10/07 au 28/07 : 50% si l'annulation est effectuée entre le 24/06 et le 30/06 et 100% à partir du 01/07.
- ✓ pour les semaines du 31/07 au 01/09 : 50% si l'annulation est effectuée entre le 22/07 et le 28/07 et 100% à partir du 29/07.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter

Date :Signature :